



**CSRD – Version finale des normes de reporting  
de durabilité : décryptage de l’acte délégué de  
juillet 2023**

*Groupe de Travail Reporting RSE*

**Un replay de la séance est disponible en suivant ce lien :**

**<https://www.youtube.com/watch?v=IKXWxQtDGtM>**

## A vos agendas !

- **Le 17 octobre 2023 – 9h30 à 12h** | Solutions innovantes pour les vêtements professionnels : démantèlement et traçabilité
- **Le 23 octobre 2023 – 14h à 16h** | Matinale juridique : Enjeux de la SNB 2023
- **Le 7 novembre 2023 – 14h à 15h30** | Adapter la planification au zéro artificialisation nette
- **Le 16 novembre 2023 – 9h30 à 12h** | Les critères « biodiversité » dans les nouveaux standards de reporting RSE
- **Le 23 novembre 2023 – 14h30 à 17h30** | Les dépendances des entreprises à la biodiversité

# Programme



**9:35 – 10:35 | Présentation générale de l'acte délégué**

Éric Duvaud – Directeur des normes de durabilité à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et membre de l'EFRAG

**10:35 – 10:50 | REX sur les premières applications de la double matérialité**

Loïc Dupuy – Consultant RSE/ESG senior, Tennaxia

**11:05 – 11:15 | Les nouvelles règles pour les auditeurs**

Pauline de Saint Front – Présidente du Cabinet de Saint Front et co-présidente du GT RSE

Gérard Schoun – Président du Cabinet Destination 26000 et co-président du GT RSE



# Présentation générale de l'acte délégué

Éric Duvaud – Directeur des normes de durabilité à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et membre de l'EFRAG



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

**Orée**

**Décryptage des ESRS**

28 septembre 2023



## Principales nouveautés conceptuelles de la CSRD/ESRS vs actuelle NFRD

### Principales nouveautés CSRD/ESRS

- Informations **normées et prospectives** (objectifs, plan de transition, effets financiers attendus)
- **Connectivité** avec les informations financières
- Impacts, risques et opportunités sur la **chaîne de valeur**
- Présentation des **IROs en bruts** (avant action de maîtrise) puis des performances en net
- **Proportionnalité** dans l'application
- **Numérisation** et **balisage** de l'information de durabilité à partir de 2027
- Audit obligatoire partout en Europe et perspective d'**assurance raisonnable** (>2028)
- Application aux **entreprises non-EU** à partir de 2028

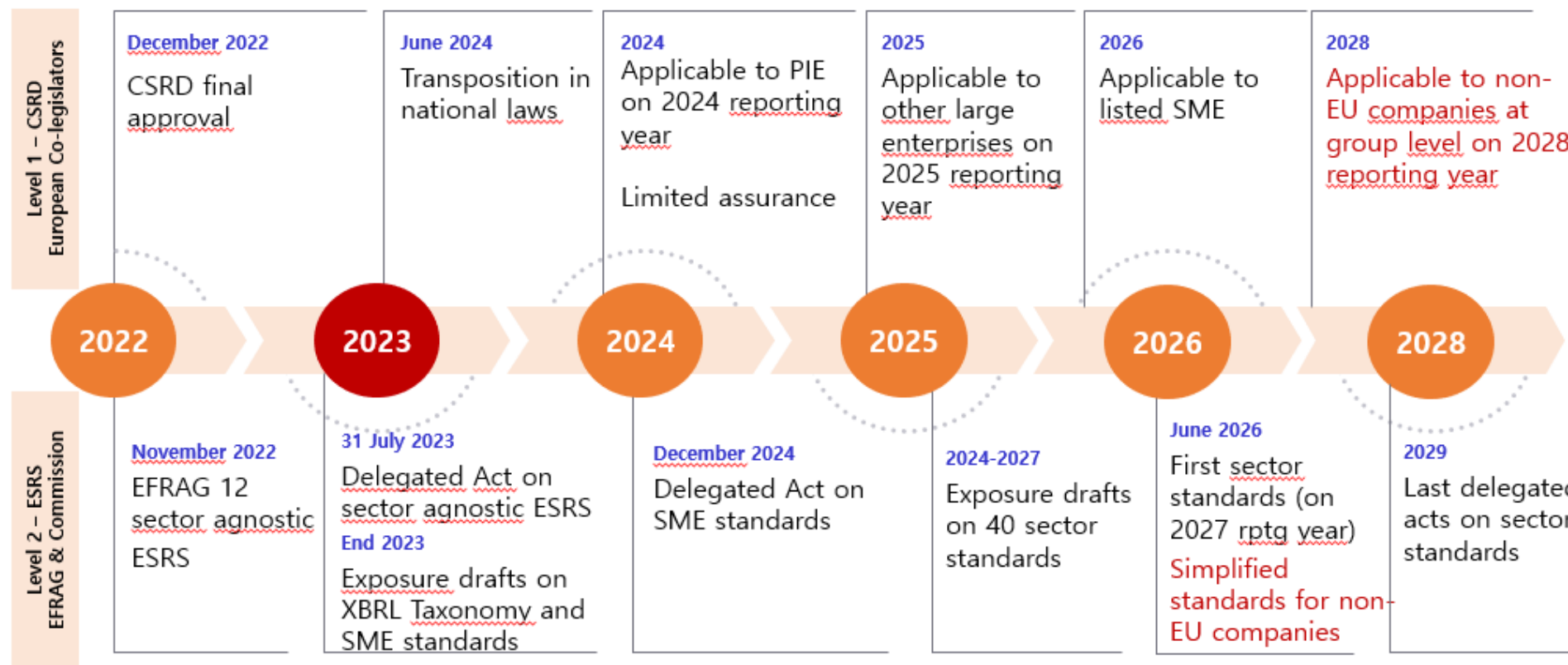
### Principe de la double matérialité

Impact des activités de  
l'entreprise sur  
l'environnement et la  
société

Effets attendus de la  
durabilité sur sa position  
financière, ses résultats et  
flux de trésorerie

# Calendrier européen jusqu'en 2028

## Des ESRS tous secteurs (12) aux ESRS sectoriels (40)



\* Dates soumises à des modifications éventuelles

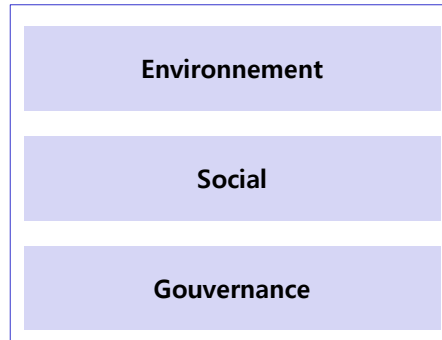


## Structure des normes de durabilité tous secteurs (ESRS)

Adoptées par **acte délégué le 31 juillet 2023**; période de non objection jusqu'au 21 octobre renouvelable (21 décembre).

<b>Normes transverses</b>	<b>ESRS 1</b> Principes généraux		<b>ESRS 2</b> <b>Informations générales à fournir</b> : base de préparation, gouvernance, stratégie, analyse de matérialité, mesures et objectifs		
<b>Environnement</b>	<b>ESRS E1</b> Changement climatique	<b>ESRS E2</b> Pollution	<b>ESRS E3</b> Eau et ressources marines	<b>ESRS E4</b> Biodiversité et écosystèmes	<b>ESRS E5</b> Utilisation des ressources et économie circulaire
<b>Social</b>	<b>ESRS S1</b> Employés	<b>ESRS S2</b> Travailleurs au sein de la chaîne de valeur	<b>ESRS S3</b> Communautés affectées	<b>ESRS S4</b> Consommateurs et utilisateurs finaux	
<b>Gouvernance</b>	<b>ESRS G1</b> Conduite des affaires				

## 3 sujets



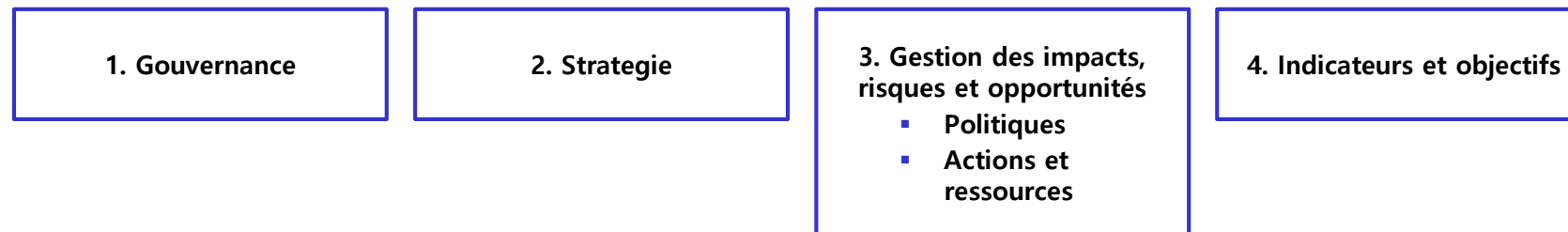
## 3 niveaux de standard



L'adoption de la première série est prévue pour novembre 2023. Elle sera applicable pour l'année de déclaration 2024 (rapport prévu pour 2025).

L'adoption de la deuxième série est prévue à partir de juin 2026. Il sera applicable pour l'année de déclaration 2027 (rapport prévu pour 2028).

## 4 domaines de reporting\*





## ***Questions – réponses (1/3)***

## Messages clé suite à l'acte délégué du 31 juillet

- CSRD/ESRS = outil de **mesure de la transition** (« targets » et « transition plans »)
- Enormes pressions en juillet pour enterrer CSRD/ESRS et Green Deal, mais finalement **12 standards confirmés mais**
  - soumis à matérialité
  - réduits (biodiversité, social) et
  - d'application plus progressive (phasing)
- La CSRD devient le **pilier central de la transparence sur l'extra-financier**. Reprise du principe de matérialité à venir dans la finance durable (SFDR & Pilier III et Taxonomie).
- L'application des ESRS devra suivre le principe de **proportionnalité (<750 employés)**. On n'applique pas les ESRS de la même manière pour les grandes et petites entreprises.
- L'Europe cherche la plus grande **convergence avec les normes internationales** (ISSB, SEC, GRI) pour éviter un double reporting et rester leader

# Principaux changements de l'acte délégué du 31 juillet

## 1 Matérialité

- **Applicable à toutes les normes** (y compris ESRS E1, S1, *data points* SFDR) à l'exception de ESRS 2
- **Matérialité financière:** définition alignée avec celle de l'ISSB (i.e., informations financières ayant un intérêt pour les investisseurs)

## 2 Application progressive




- Pour toutes les entreprises : **transition d'1 an sur effets financiers environnement et 7 indicateurs sociaux** sur 11 (non employee workers, dialogue social et accords collectifs hors EEA, protection sociale, % handicapés, formation, SST maladies pro et jours perdus, équilibre vie pro/vie privée)
- Pour les entreprises de moins de 750 employés : possibilité de ne pas reporter les **émissions de GES Scope 3** et **ESRS S1** pendant 1 an, ainsi que **ESRS E4, S2, S3 et S4** pendant 2 ans

## 3 Réduction des exigences

- Informations devenues **optionnelles** (*shall* → *may*) : plan de transition biodiversité, empreinte au sol, temps plein/partiel et leurs répartitions, répartitions par région des effectifs permanents/temporaires/sans garantie d'heures, indicateurs sociaux pour les travailleurs non salariés, rémunérations, évaluations et formations par catégories d'employés, handicapés par genre, incidents de corruption limités aux condamnations
- **Répartitions par pays des KPI sociaux** applicables aux entreprises ayant 50 employés **ET au moins 10 % de leurs effectifs dans le pays**
- **Connectivité:** plus de réconciliations formelles, uniquement références aux états financiers

# Interopérabilité avec les normes internationales

- L'Europe a souhaité garder sa souveraineté sur l'ESG → EFRAG standard setter
- Eviter un multiple reporting pour les entreprises européennes (ESRS incluent les exigences des normes internationales: GRI et ISSB)
- Encourager l'adoption de normes ESG partout dans le monde (yc ISSB) pour limiter les distorsions de concurrence et tirer vers le haut

	 US Securities and Exchange Commission (SEC)	 Commission européenne + Parlement UE + Conseil UE	 International Sustainability Standards Board (ISSB)
Normalisateurs	US Securities and Exchange Commission (SEC)	Commission européenne + Parlement UE + Conseil UE	International Sustainability Standards Board (ISSB)
Normes en développement	02/2022 – projet de réglementation : spécifique sur le climat (y.c. informations dans les états financiers)	European Sustainability Reporting Standards (ESRS) 1 <sup>er</sup> jeu de normes adoptée par la Commission européenne le 31/07/2023  2 <u>générales</u> et 10 <u>spécifiques</u> sur l'environnement (y.c. <i>climat</i> ), social/sociétal et gouvernance	IFRS Sustainability Disclosure Standards  Global baseline (application volontaire / adoption Etats ?)  30/06/2023 – 2 normes : 1 générale (IFRS S1) et 1 spécifique sur le climat (IFRS S2)



## ***Questions – réponses (2/3)***

# ESRS 1 : Principes généraux

## CONTENU DE ESRS 1

*Ch 1. Catégories de normes et d'informations*  
(transverses, thématiques et sectorielles)

*Ch 2. Caractéristiques de qualité* des informations

*Ch 3. La double matérialité*

*Ch 4. Due diligence*

*Ch 5. Périmètre et Chaîne de valeur*

*Ch 6. Horizon de temps*

*Ch 7. Règles de préparation et de présentation*

*Ch 8. Structure* des états de durabilité

*Ch 9. Connectivité* et incorporation par référence

*Ch 10. Dispositions d'application progressive*

*Appendix A: Règles d'application*

- **Entity specific, double matérialité, estimations**

*Appendix B: Caractéristiques de qualité*

*Appendix C: Liste des dispositions d'application progressive*

*Appendix D: Structure* des états de durabilité

*Appendix E: Diagramme* de détermination des informations matérielles à inclure

*Appendix F: Exemple* de structure des états de durabilité

*Appendix G: Exemple* d'incorporation par référence



# ESRS 2 – Informations générales

## Une structure alignée sur la TCFD et les normes ISSB

- Mais toujours avec des Minimum Disclosure Requirements (MDR) sur les politiques, actions/ressources et objectifs développés dans les standards thématiques

### Bases pour la préparation

BP-1: Bases générales pour la préparation des **rapports de durabilité**

BP-2: Informations à fournir en fonction de circonstances spécifiques

Governance	Strategy	IRO management	Metrics and Targets
<p>GOV1: Le rôle des instances <b>administratives, de gestion et de contrôle</b></p> <p>GOV2: Informations fournies aux instances administratives, de gestion et de contrôle de l'entreprise et traitement de l'information durable par ces instances</p> <p>GOV3: Intégration des <b>stratégies</b> et de la performance en matière de changement climatique au sein des <b>programmes d'incitation</b></p> <p>GOV4: Déclaration sur la <b>Due Diligence</b> en matière de durabilité</p> <p>GOV5: <b>Gestion des risques et contrôles internes</b> relative au rapport de durabilité</p>	<p>SBM1: <b>Position sur le marché, stratégie, modèle(s) d'affaire et chaînes de valeurs</b></p> <p>SBM2: Intérêts et points de vue des <b>parties prenantes</b></p> <p>SBM3: Impacts <b>matériels</b>, risques et opportunités, et leurs interactions avec la <b>stratégie et modèle(s) d'affaire</b></p>	<p><b>INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE MATÉRIALITÉ</b></p> <p>IRO1: Description des <b>processus pour identifier et évaluer</b> la matérialité des impacts, risques et opportunités</p> <p>IRO2: Liste des <b>Disclosure Requirements</b> des ESRS couverts dans le <b>rapport de durabilité</b></p> <p><b>DISCLOSURE CONTENTS TRANSVERSAUX SUR LES POLITIQUES ET LES ACTIONS</b></p> <p>DC-P: <b>Politiques</b> adoptées pour gérer les sujets durables matériels</p> <p>DC-A: <b>Actions et ressources</b> en relation avec les sujets durables matériels</p>	<p><b>EXIGENCES TRANSVERSES SUR LES INDICATEURS ET OBJECTIFS</b></p> <p>DC-M: <b>Indicateurs</b> en relation aux sujets de durabilité matériels</p> <p>DC-T: <b>Suivi de l'efficacité</b> des politiques et des actions au moyen <b>d'objectifs</b></p>

### Thèmes couverts: l'énergie, la lutte contre le CC et l'adaptation au CC

#### Informations générales

DR liés à GOV-3: Intégration des objectifs de **réduction des émissions de GES dans les rémunérations variables**

E1-1: **Plan de transition** pour l'**atténuation** du changement climatique

DR lié à SBM 3: Résilience de la **stratégie et du modèle d'affaire**

DR lié à IRO-1: Description des **processus permettant d'identifier et d'évaluer** les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

#### Management des IROs

E1-2: **Politiques** en lien avec:

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'efficacité énergétique
- Le déploiement des énergies renouvelables
- Autres

E1-3: **Plans d'action et ressources** en lien avec les politiques et les objectifs en matière de changement climatique

#### Indicateurs et Objectifs

E1-4: **Objectifs** en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

E1-5: **Consommation et mix énergétique** (dont intensité par revenus)

E1-6: Scopes 1, 2, 3 et **total des émissions de GES** (dont intensité par revenus)

E1-7: Projets d'élimination et d'atténuation des GES financés par des **crédits carbone**

E1-8: **Prix internes du carbone**

E1-9: **Potentiels effets financiers** relevant des risques matériels physique et de transition, et des opportunités climatiques.

# ESRS S1 : Employés

## Un standard inspiré des due diligence (UNGP et OECD guidelines)

Thèmes couverts: effectifs, conditions de travail, égalité des chances et droits humains

### Informations générales

DR lié à SBM-2: Points de vue des **Parties prenantes** (Répétition SBM-2)

DR lié à SBM-3: Impacts, risques et opportunités sociaux matériels et leur interaction avec la stratégie et modèle d'affaires

- **Catégories d'employés impactés**
- **Types d'impact (yc travail forcé et des enfants par géographie)**
- **Impacts sociaux des plans de transition**

### Management des IROs

DR S1-1: **Politiques** relatives aux employés

DR S1-2: Processus d'**engagement** avec les employés et leurs représentants au sujet des impacts

DR S1-3: Processus de remédiation des impacts et **canaux** pour partager les préoccupations des employés

DR S1-4: **Mesures prises** concernant les impacts matériels sur ses employés, et les risques et opportunités et efficacité de ces mesures

### Mesures et Objectifs

DR S1-5: **Objectifs**

DR S1-6: Caractéristiques des **salariés**

DR S1-7: Caractéristiques des **travailleurs non-salariés**

DR S1-8: Couverture de la **négociation collective** et du dialogue social

DR S1-9: Indicateurs de **diversité**

DR S1-10: **Salaires adéquats**

DR S1-11: **Protection sociale**

DR S1-12: Personnes **handicapées**

DR S1-13: Indicateurs de **formation** et de développement des compétences

DR S1-14: Indicateurs de **santé et sécurité**

DR S1-15: Indicateurs **d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée**

DR S1-16: Indicateurs de rémunération (**écarts de rémunération**)

DR S1-17: **Plaintes et incidents** graves en matière de **droits humains**

- Note: Annexe de S1 proposant des exemples de politiques, actions et objectifs intéressants

## ESRS G1: Conduite des affaires

- G1-1: Culture d'entreprise et **politiques** de conduite des affaires, protection des lanceurs d'alerte, bien être animal, investigation des incidents, formation
- G1-2: Relations avec les **fournisseurs**, délais de paiement, critères ESG
- G1-3: **Prévention et détection** de la **corruption**, procédures et organisation, gouvernance, % des fonctions à risque formées

### G1-4 Incidents de corruption

- Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption
- **Optionnel: Nombre et nature des incidents confirmés de corruption;**
- **Nombre d'incidents confirmés dans lesquels des employés ont été licenciés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour des faits de corruption**
- **Nombre d'incidents confirmés relatifs à des contrats avec des partenaires commerciaux**
- **Détails des affaires judiciaires publiques**

### G1-5 Activités d'influence politique et de lobbying

- Représentant(s) responsable(s) de la supervision de ces activités au sein de la gouvernance;
- Contributions politiques financières et en nature agrégées par pays ou zone géographique, le cas échéant, ainsi que par type de bénéficiaire;
- Principaux thèmes couverts
- Registres de transparence
- Embauches de responsables ayant occupé des postes de politique publique dans les 2 ans

### G1-6 Pratiques de paiement

- Délai moyen de paiement d'une facture en nombre de jours
- Délais de paiement standards en nombre de jours par catégorie de fournisseurs et pourcentage de ces paiements alignés sur ces délais standards
- Nombre de procédures judiciaires pour retard de paiement.

# Guides d'application des ESRS tous secteurs

---

## EFRAG (en cours) :

- Analyse de Matérialité (s'imposera aux autres textes européens de la finance durable)
- Chaîne de valeur
- Liste des points de données
- Questionnaire en ligne sur le site de l'EFRAG

## ANC (propositions) :

- Guide pour les grandes entreprises (concernées en 2024) → focus sur quelques questions complexes sous forme de fiches techniques
- Guide pour les petites grandes entreprises (concernées à partir de 2025) → expliquer la **proportionnalité**, ainsi que les bases de l'identification des enjeux et du bilan carbone
  1. Contexte et objectif du guide : proportionnalité du reporting ESG
  2. Identification des enjeux ESG
  3. Organisation interne
  4. Plan d'actions et moyens
  5. Suivi de la performance et de la transition
  6. Bilan carbone



## ***Questions – réponses (3/3)***



**REX sur les premières applications de la double  
matérialité / importance**

Loïc DUPUY - *Consultant RSE/ESG Senior* - Tennaxia

# Qui sommes-nous ?

## Notre raison d'être :

*Concevoir, développer et mettre en œuvre des solutions pour la performance durable des entreprises et de leurs investisseurs*

Notre cœur de métier porte sur l'identification, la structuration et le pilotage des impacts, risques et opportunités RSE de nos clients et sur la transparence vis-à-vis de leur performance auprès de leurs parties prenantes (investisseurs, clients...).

## Conseil & Expertise

### CSRD

- Analyse de double matérialité
- État des lieux CSRD
- Structuration des rapports de durabilité

### Stratégie RSE

- Déploiement de démarches RSE volontaires et CSRD compatibles
- Accompagnement aux questionnaires (Ecovadis, CDP...)
- Habilitation Bilan Carbone®

## Solutions logicielles

- Reporting CSRD
- Pilotage des objectifs
- Définition de plans d'actions
- Structuration des protocoles de reporting
- Bilan carbone (scopes 1, 2 et 3)
- Évaluation de la performance des fournisseurs



## Notre société :

- Plus de vingt ans d'existence
- Trois bureaux à Paris, Lyon et Laval
- 100 salariés
- Accompagnement de PME, ETI et de grands groupes

## Partenariats avec :

- LCL Smart Business
- Euronext Corporate Services
- BPI France







## 01. Quelques constats sur la double matérialité

---

## 02. Points méthodologiques sur les risques/opportunités

---

## 03. REX sur les évaluations de la double matérialité : quels constats et quelles difficultés



# Quelques constats sur l'approche globale de matérialité

---

## Ne pas oublier l'objectif de cette analyse de double matérialité

- Il est facile devant l'ampleur de la CSRD d'avoir une approche très ligne à ligne, très littéraire, qui peut parfois faire prendre une allure d'usine à gaz à la moindre évaluation : « *le mieux est l'ennemi du bien* »
- L'objectif final de la double matérialité est d'identifier les questions qui sont importantes pour chaque entreprise, en vue d'être transparent sur les démarches en cours pour traiter ces questions de durabilité
- L'objectif n'est pas d'avoir une liste d'enjeux matériels conforme à ce que l'auditeur exige ; les points de vue des auditeurs divergent et tous n'ont pas saisi (d'après nous) l'esprit de ce que voulait l'EFRAG et la CSRD

## Des zones d'ombre qui persistent mais n'empêchent pas d'avancer

- Si les méthodologies exactes ne sont pas fournies, les informations publiées sont déjà assez précises pour avancer dans l'esprit de la CSRD
- Nous conseillons aux entreprises qui ne peuvent tout faire de prendre du recul et de prioriser les points qu'ils souhaitent évaluer, et ceux qui seront à faire en second temps, selon leur maturité
- Attention à ne pas trop compliquer l'exercice en interne, de peur de surcharger les équipes (et vous-même)

# Notre approche sur la méthodologie : risques/opportunités

- ESRS 1, §49 : Une question de durabilité est importante du point de vue financier si elle produit des **incidences financières** importantes sur l'entreprise, ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle en produise (...) sur :

1. Le **développement**
2. La **position financière**
3. Les **résultats financiers**
4. Les **flux de trésorerie**
5. Son **accès au financement**
6. Le **coût du capital (matériel/immatériel)**

A court, moyen et long-terme, en interne et dans ses relations d'affaires

**Premier point** : il est compliqué (impossible ?) d'évaluer les incidences des 115 questions de durabilité (thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes) : *émissions de carbone vs. développement des talents vs. dialogue social vs. pratiques en matière de lobbying vs...*

Notre approche : nous faisons le choix de regrouper certaines questions de durabilité si ce regroupement est pertinent pour l'entreprise et qu'elles peuvent être évaluées ensemble ; nous excluons d'emblée (en justifiant) certaines questions de durabilité

**Deuxième point** : il est difficile d'avoir une méthodologie fiable pour évaluer les incidences financières sur tous les enjeux : *émissions de carbone vs. développement des talents vs. dialogue social vs. pratiques en matière de lobbying vs...*

Notre approche : nous avons identifié quatre catégories de risques qui peuvent produire des incidences financières : **opérationnel, financier, réglementaire et réputationnel**. Chaque catégorie peut impacter ces six points - mais il est plus aisé de répondre à ces grandes catégories plutôt que d'évaluer systématiquement les six points du dessus.

# Notre approche sur la méthodologie : risques/opportunités

- ESRS 1, §49 : Une question de durabilité est importante du point de vue financier si elle produit des **incidences financières** importantes sur l'entreprise, ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle en produise (...) sur :

1. Le **développement**
2. La **position financière**
3. Les **résultats financiers**
4. Les **flux de trésorerie**
5. Son **accès au financement**
6. Le **coût du capital (matériel/immatériel)**

A court, moyen et long-terme, en interne et dans ses relations d'affaires

**Troisième point** : l'évaluation d'une incidence financière n'a pas à reposer obligatoirement sur des chiffres financiers (exemple : incidences financières liées à la formation des collaborateurs, évalué en % d'EBE, ou 10% de l'EBE = modéré, 15% = fort...)

Notre avis : il s'agit de prendre du recul pour évaluer si vos activités, votre modèle d'affaires, votre chaîne de valeur, peuvent être impactés par une question de durabilité, le niveau de cette incidence (faible ou forte ?) et sa probabilité. A ce titre, nous utilisons une échelle à quatre niveaux, pondérée avec notre méthodologie interne

**Quatrième point** : nous préconisons de poursuivre les interviews avec vos parties intéressées plutôt que de vous fier uniquement à de la littérature pour justifier une évaluation

Notre approche : nous faisons une étude littéraire pour cadrer l'univers des IRO dans le modèle d'affaires de chacun de nos clients, puis nous concilions plusieurs méthodes d'interrogation pour équilibrer entre résultats qualitatifs et quantitatifs : interviews, questionnaire, groupes de travail

# REX sur quelques constats et difficultés

---

- **La complexité première est l'accès à une information de qualité**, notamment dans la chaîne d'approvisionnement (ou dans la chaîne aval, lorsque le produit est un composant à assembler) : produits, fournisseurs, pays... qui pose la question du suivi/reporting des fournisseurs
- Au sein des ETI et SAS qui découvrent l'exercice, encore **beaucoup de questionnement et d'inconnus** : cet exercice est à construire progressivement, l'objectif final est de faire progresser l'entreprise sur ces sujets
- **Cet exercice doit se concilier avec une montée en compétences des directions pertinentes** : les sensibiliser au sujet, à la réglementation, aux risques, aux impacts, et aux attendus de la CSRD, pour qu'elles comprennent les points qu'elles vont devoir traiter dans les années à venir
- **Un avantage concurrentiel pourrait se développer pour toutes les sociétés qui montreront patte blanche** à leurs gros clients demandeurs d'informations (ETI vs. sociétés non-concernées par la CSRD)
- **Cet exercice est à mettre à jour régulièrement**, lorsque le modèle d'affaires de l'entreprise ou ses activités évoluent : il doit être gardé à jour dans un outil dédié, accessible aux différentes directions (au moins en COPIL)
- L'exercice de double matérialité et la CSRD demandent désormais aux entreprises de se prononcer sur leur résilience et leurs impacts : l'objectif est d'en faire un outil d'aide à la décision (investisseurs, clients, candidats...)



# La double matérialité n'est que le début

---

I.

## Gouvernance

Décrire la **gouvernance** et l'organisation relative aux **IRO importants** (IRO = *impact, risque, opportunité*)

II.

## Stratégie

Décrire la **stratégie** de l'entreprise face aux IRO  
  
Décrire la **résilience du modèle d'affaires** face à ces IRO

III.

## Gestion des IROs

**Double importance** : Processus d'identification et d'évaluation des enjeux importants  
  
**Politiques** mises en place  
  
**Actions** et ressources mises en œuvre

IV.

## Indicateurs et objectifs

**Objectifs**  
(*court, moyen, long terme*)  
  
**Avancement** vis-à-vis des objectifs  
  
**Indicateurs** de suivi



## ***Questions – réponses***



# Les nouvelles règles pour les auditeurs

Pauline de Saint Front – *Présidente du Cabinet de Saint Front* – Co-présidente du GT  
Gérard Schoun – *Président du Cabinet Destination 26 000* – Co-président du GT



# La certification des informations de durabilité

OREE  
28.09.2023



**Entreprises, territoires et environnement**



# NOS ACTIVITÉS



## Conseil RSE

- Définir sa démarche RSE
- Développer sa stratégie RSE



## Société à mission

- Devenir Société à mission
- Auditer sa qualité de Société à mission



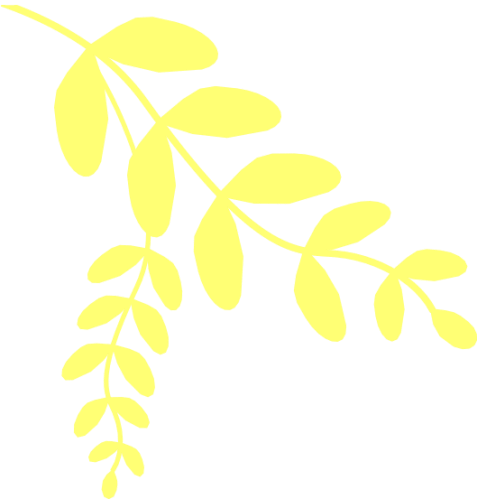
## DPEF / CSRD

- Auditer sa DPEF ou son Rapport RSE
- Rédiger sa DPEF
- Rédiger son rapport de durabilité conforme à la CSRD

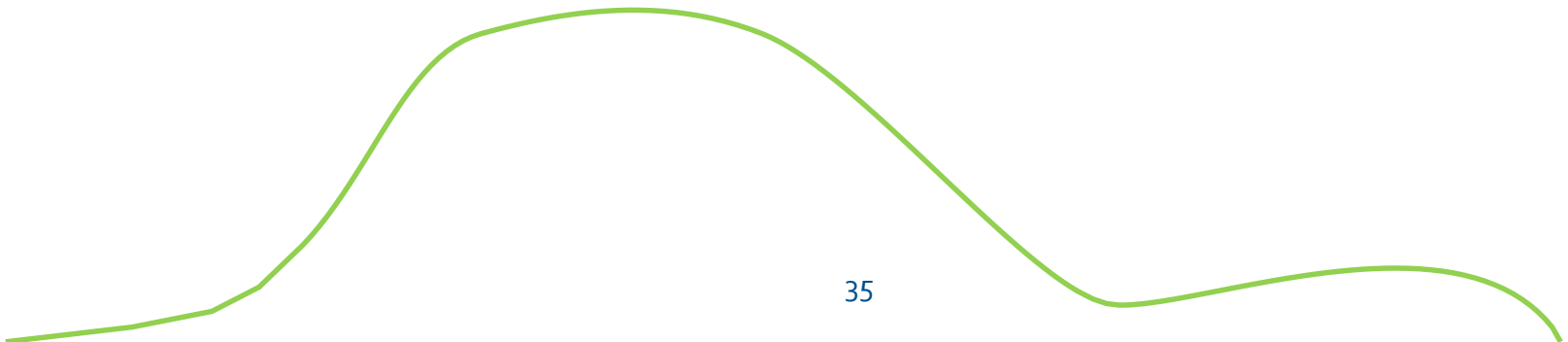


## Et + si affinités...

- Comptabilité Universelle<sup>®</sup>
- Fresques du Climat<sup>®</sup> et de la Biodiversité<sup>®</sup>
- Formations RSE



# LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS DE DURABILITE



# Les auditeurs de durabilité

- Un « **auditeur financier ou un organisme tiers indépendant accrédité** » s'assure que les informations de durabilité soient conformes aux normes adoptées par l'UE
- Les **OTI et les CAC** doivent avoir **suivi une formation homologuée** et être inscrits sur les listes de **la Haute Autorité de l'Audit** ; ils sont soumis aux mêmes règles et ont les mêmes obligations (nomination en AG, présentation du rapport d'assurance en AG...)
- **Niveau d'assurance de vérification** des informations de durabilité en lien avec les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) :

## Assurance limitée

3 premières années d'application de la CSRD (à partir de 2025 pour l'exercice 2024)

## Assurance raisonnable\*\*

Pour l'audit des rapports qui auront lieu à partir de l'exercice 2027  
sous condition de faisabilité pour les contrôleurs et les entreprises

*\*\*Echantillonnage de 50% du jeu de données*



# La vérification par un tiers indépendant

Le **certificateur indépendant accrédité** mènera des diligences sur les **4 points suivants** :

## Conformité

Présence des informations requises dans les ESRS

## Sincérité

Fiabilité et traçabilité des informations

## Taxonomie

Présence et fiabilité des indicateurs de la Taxonomie

## Balisage

Etablissement du balisage/marquage numérique des informations de durabilité





# La vérification dans la CSRD : ce que dit l'avis technique du H3C

Gérard SCHOUN | Président-Fondateur, Destination 26 000

# CONTENU & APPORTS



## Objectif

- Le H3C a estimé nécessaire de définir les lignes directrices d'une future norme pour les vérificateurs en matière de durabilité dans la perspective des premières missions d'assurance limitée (exercice 2024)

## Principes d'intervention

- Jugement professionnel / esprit critique
- Echanges entre certificateur des comptes et vérificateur durabilité (connectivité)
- Utilisation des travaux des tiers / Recours à des experts
- Exercice de la mission par plusieurs vérificateurs le cas échéant
- Lettre de mission
- Communication avec les organes dirigeants
- Documentation du dossier du vérificateur
- ...

## Nature des travaux et principales diligences

- §7. Contrôle de la conformité des informations aux ESRS
- §8. Contrôle du balisage (*non traité pour le moment dans l'attente des normes de balisage*)
- §9. Contrôle de la conformité à la taxonomie

## Conclusions / Rapport d'assurance limitée du vérificateur

# CONTRÔLE DE CONFORMITE DES ESRS (§7.)

7.	Contrôle de la conformité de l'information en matière de durabilité avec les exigences de la directive 2013/34/UE, y compris avec la conformité avec les normes ESRS et avec le processus mis en œuvre par l'entreprise pour déterminer les informations à publier selon ces normes .....	14
7.1.	Modalités d'établissement du rapport de durabilité .....	15
7.2.	Périmètre du rapport de durabilité.....	15
7.3.	Vérification de la conformité du Processus d'identification et de collecte des informations publiées dans le rapport de durabilité .....	16
7.4.	Vérification de la conformité avec les normes ESRS des informations fournies dans le rapport de durabilité.....	19
7.5.	Autres vérifications de conformité .....	22
7.6.	Lecture finale .....	22

Le vérificateur met en œuvre les travaux d'assurance limitée définis dans la présente partie 7 afin de conclure qu'il n'a pas détecté d'inexactitudes (erreurs, omissions ou incohérences) dans les informations en matière de durabilité fournies par l'entreprise, d'une importance telle qu'elles remettent en cause la conformité de ces informations avec la directive CSRD, y compris avec les normes ESRS et/ou la conformité du processus mis en œuvre par l'entreprise pour déterminer les informations à publier selon ces normes.



# REVUE DE LA « DOUBLE MATERIALITE »

## *7.3.2. DETERMINATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AUX QUESTIONS DE DURABILITE QUI SONT IMPORTANTS ET DOIVENT DONC ETRE PUBLIES*

Le vérificateur vérifie l'évaluation, par l'entreprise, des impacts, risques et opportunités liés aux questions de durabilité et notamment la détermination, par cette dernière, de la probabilité d'occurrence de ces risques et opportunités, de l'ampleur potentielle de leurs effets financiers à court, moyen en long terme et des seuils retenus pour déterminer ces effets.<sup>35</sup>

Cette vérification implique notamment que le vérificateur :

- soit particulièrement vigilant quant au fait que les informations de durabilité sont des données indépendantes les unes des autres et qu'elles sont d'une importance relative différente selon les parties prenantes intéressées par les informations en matière de durabilité ;
- vérifie que l'entreprise a examiné la contribution des risques et opportunités aux effets financiers à court, moyen et long terme en se basant sur <sup>36</sup>:

# SELECTION DES INFORMATIONS A VERIFIER SPECIFIQUEMENT



- ✓ Jugement professionnel
- ✓ impliquant la prise en compte de la probabilité et de l'ampleur de la survenance d'inexactitudes, d'insuffisances ou d'omissions (approche par les risques)
- ✓ Multiples facteurs possibles à considérer



## ***Questions – réponses***

Prochaine séance


# Les critères « biodiversité » dans les nouveaux standards de reporting RSE

16 novembre 2023 | 9h30 à 12h

En distanciel

# Questionnaire - Programme 2024





**Nathalie BOYER**

Déléguée Générale

[boyer@oree.org](mailto:boyer@oree.org)

**Adèle OPALINSKI**

Chargée de mission Reporting RSE et  
Économie Circulaire

[opalinski@oree.org](mailto:opalinski@oree.org)

**01 48 24 31 37**



orée